



licenciment abusif ou non?

Par **joffrre**, le **12/10/2011 à 13:16**

Bonjour,

Responsable d'un service logistique depuis 4 ans et dans la même société depuis 8 ans j'ai été licencié a la suite d'un "vol de bouteilles de coca".

Je m'explique, sur le quai de livraison de mon magasin se trouvait également le quai de livraison de carrefour qui lui est encombré systématiquement. Juste a coté de ma porte sur une palette se trouvait des pack de coca (non filmés posé juste comme ca sur la palette) que j'ai récupéré.

Vu par les cameras de surveillance de mon magasin la décision a été prise de me licencier.

Pensez vous que ce cas est défendable au prudhomme?

Merci par avance aux répondants

Par **janus2fr**, le **12/10/2011 à 13:19**

Bonjour,

Est-ce un licenciement pour faute grave ?

Car, si j'ai bien compris, vous ne contestez pas être l'auteur du vol, ce que vous contestez, c'est la hauteur de la sanction.

Par **joffrre**, le **12/10/2011 à 14:28**

Bonjour

tout d'abord merci de la rapidité pour votre réponse.

Le licenciement est pour cause réelle et sérieuse.

En effet ce que je conteste est bien la sanction.

De plus rien n'indiquait l'appartenance des ses produits a Carrefour donc peut on réellement parler de vol?

Encore merci

Par **P.M.**, le **12/10/2011 à 15:59**

Bonjour,

A priori, en tout cas ces objets ne vous appartenaient pas, il faudrait voir le motif textuellement indiqué dans la lettre de licenciement et savoir ce qu'ils sont devenus mais contester le licenciement sous prétexte qu'il s'agit de détournement d'objets appartenant à autrui dans le cadre professionnel ne me paraît pas évident...